



**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 22 septembre 2015

La neuvième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 22 septembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie, sous la coprésidence du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la région Haute-Normandie excusé et représenté par le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord.

Le quorum est atteint avec 61 membres présents ou représentés sur un total de 75 membres votants. La liste des participants figure en annexe.

La séance est ouverte à 14h30 par le vice-amiral d'escadre AUSSEUR qui succède à l'amiral CARLIER comme préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Le préfet maritime souligne l'investissement important des membres du conseil, dont le renouvellement a été acté pour une durée de trois années, sur les différents sujets et enjeux de politique maritime ayant concerné la façade maritime. Il adresse des remerciements spécifiques à Monsieur GAMBIER pour sa présidence de la commission permanente.

Il rappelle l'importance des dix pistes d'action pour la croissance bleue identifiées dans le cadre de la conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans qui s'est tenue le 31 août 2015 sous la présidence de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Le préfet maritime évoque la contribution attendue du conseil pour l'élaboration d'un guide méthodique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime en vue de la tenue du prochain comité interministériel de la mer prévu mi-octobre 2015.

Monsieur COUPU, directeur interrégional de la mer, souhaite la bienvenue au préfet maritime au nom du préfet de Haute-Normandie et des membres du conseil, avant de témoigner de la mobilisation du conseil pour la bonne avancée des sujets de la façade maritime, qui sont nombreux et de pleine actualité.

Le préfet maritime présente l'ordre du jour du conseil.

I / Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 28 avril 2015

Le préfet maritime acte l'approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil du 28 avril 2015.

II / Élection du président de la commission permanente

Le directeur interrégional de la mer, après avoir souligné le rôle éminent du président de la commission permanente dans le fonctionnement du conseil, indique que Monsieur Gambier, conseiller régional de Haute-Normandie, est le seul candidat enregistré par le secrétariat à se présenter à la présidence de la commission permanente. Il indique que cette présidence sera temporaire jusqu'à l'élection d'un nouveau président de la

commission permanente suite aux élections régionales de décembre 2015. L'assemblée plénière, interrogée par le directeur interrégional de la mer en accord avec le préfet maritime, et après qu'il ait vérifié l'absence d'une autre candidature exprimée en séance, accepte de déroger au règlement intérieur du conseil qui prévoit une élection à bulletin secret et décide de procéder à un vote à main levée.

Monsieur GAMBIER est élu à l'unanimité président de la commission permanente.

Monsieur GAMBIER remercie les membres de lui avoir renouvelé leur confiance pour cette période transitoire et précise qu'il est important que la vice-présidence du conseil demeure confiée à un représentant des conseils régionaux.

Monsieur GAMBIER confirme qu'il quittera ses fonctions de conseiller régional de Haute-Normandie lors des prochaines élections régionales en décembre 2015 et se retirera par conséquent du CMF à l'issue.

III / Élection des membres de la commission permanente

Le directeur interrégional de la mer (DIRMer) énonce les candidatures reçues par le secrétariat du conseil qui sont, pour chacun des cinq collèges, les suivantes :

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 sièges) :

- Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-maritime, ou son représentant,
- Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ou son représentant,
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque ou son représentant.

Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (3 sièges) :

- Le conseil régional de Haute-Normandie représenté par Monsieur Dominique GAMBIER,
- Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais représenté par Monsieur Wulfran DESPICHT,
- Le conseil départemental de la Manche représenté par Monsieur Jean LEPETIT.

Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises (4 sièges) :

- Le syndicat des énergies renouvelables représenté par Monsieur Pierre PEYSSON,
- L'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction représentée par Madame Laëtitia PAPORE,
- Le président du comité régional conchylicole Normandie-Mer du Nord représenté par Monsieur Joseph COSTARD,
- La fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale représentée par Monsieur Eric GOSSELIN,
- Le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Haute-Normandie représenté par Monsieur Olivier BECQUET,
- La chambre régionale d'agriculture de Normandie représentée par Monsieur Rémi BAILHACHE.

Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises (2 sièges) :

- Le syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens » représenté par Monsieur Patrick FRANCOIS,
- Le syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens » représenté par Monsieur Bruno DACHICOURT.

Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral (3 sièges) :

- La fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France représentée par Monsieur Jean LEPIGOUCHET,
- La fédération française de voile représentée par Monsieur Paul ADAM,
- La fédération française d'études et de sports sous-marins représentée par Madame Ingrid RICHARD,
- La fédération départementale de la chasse représentée par Monsieur Alex PION,
- La fédération « France nature environnement » représentées par Madame Sylvie BARBIER,
- L'union nationale des associations de navigateurs, représentée par Monsieur Christophe HUMELIERE.

L'assemblée plénière, interrogée par le directeur interrégional de la mer en accord avec le préfet maritime, et

après qu'il ait vérifié l'absence d'autre candidature exprimée en séance, accepte de déroger au règlement intérieur du conseil qui prévoit une élection à bulletin secret, et décide de se prononcer en faveur d'un accord sur les candidatures des collèges n°1, n°2 et n°4 pour lesquels le nombre de candidatures équivaut au nombre de sièges attribués à ces collèges.

Sont ainsi élus en tant que membres de la commission permanente :

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-maritime, ou son représentant,
- Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ou son représentant,
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque ou son représentant.

Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Monsieur Dominique GAMBIER (président de la commission permanente), conseiller régional de Haute-Normandie,
- Monsieur Jean LEPETIT (1^{er} vice-président de la commission permanente), conseiller départemental de la Manche,
- Monsieur Wulfran DESPICHT (2^{ème} vice-président de la commission permanente), vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Monsieur Patrick FRANCOIS, représentant du syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens »,
- Monsieur Bruno DACHICOURT, représentant du syndicat « confédération française des travailleurs chrétiens ».

Le vote des membres de la commission permanente représentant le collège n°3 et le collège n°5 a lieu au scrutin secret à un seul tour à la majorité relative des suffrages exprimés, sous le contrôle de deux assesseurs.

Le directeur interrégional de la mer constate, à l'issue du scrutin et de son dépouillement, que sont ainsi élus en tant que membres de la commission permanente :

Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Monsieur Joseph COSTARD, représentant le comité régional conchylicole Normandie-Mer du Nord (36 voix),
- Madame Laëtitia PAPORE, représentant l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (35 voix),
- Monsieur Pierre PEYSSON, représentant le syndicat des énergies renouvelables (34 voix),
- Monsieur Eric GOSSELIN, représentant la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale (31 voix).

Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Monsieur Paul ADAM, représentant la fédération française de voile (30 voix),
- Madame Ingrid RICHARD, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins (29 voix),
- Monsieur Jean LEPIGOUCHET, représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (24 voix).

Le directeur interrégional de la mer remercie les candidats et les élus et indique qu'un arrêté inter-préfectoral entérinera cette élection.

IV / Désignation des représentants du conseil maritime de la façade au conseil national de la mer et des littoraux

Le préfet maritime expose la réforme du mode de désignation des membres du conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui prévoit que sur les cinquante membres de sa nouvelle composition, une vingtaine d'entre eux soit issue des CMF de métropole et des comités de bassin d'outre-mer. Le CMF MEMNor est appelé, selon la modalité de la parité homme/femme, à désigner trois binômes parmi les élus des collectivités territoriales pour y représenter les intérêts de la façade maritime.

Monsieur RAPIN (représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et par ailleurs président de l'association nationale des élus du littoral) interroge les coprésidents sur la légitimité de cette élection qui intervient avant que le décret modifiant la composition du CNML ne soit signé par la ministre chargée de la mer.

Le DIRMer confirme que ce décret est en effet encore au stade de la signature bien que le préfet de Haute-Normandie ait sollicité la ministre pour que celle-ci intervienne avant la présente élection. Il indique qu'il est néanmoins fortement souhaitable de permettre la représentation des façades maritimes, et en particulier celle de Manche Est-mer du Nord, au sein du CNML qui est appelé à siéger dans sa nouvelle composition dans quelques semaines, en assemblée plénière.

Monsieur GAMBIER regrette cette situation mais se félicite de la représentation des façades maritimes au sein du CNML.

Sont candidats les trois binômes suivants :

- Monsieur VERGRIETE (titulaire) et Madame ARLABOSSE (suppléante) ;
- Monsieur LEPETIT (titulaire) et Madame LEFEBVRE (suppléante) ;
- Monsieur GAMBIER (titulaire) et Madame LEULIETTE (suppléante).

Le préfet maritime, après avoir vérifié l'absence d'autre candidature exprimée en séance, constate que le nombre de binômes de candidats correspond à celui attendu de l'élection et propose que ceux-ci soient élus par vote à main levée. L'assemblée plénière approuve cette proposition puis élit ses six représentants à l'unanimité.

V / Document stratégique de la façade maritime Manche Est-mer du Nord et association du conseil maritime de façade à son élaboration

Le DIRMer introduit le point en rappelant que les acteurs avaient, lors de la concertation sur les énergies marines renouvelables, réitéré leur souhait de voir se lancer la démarche de planification des espaces maritimes. Il souligne l'importance de cette démarche compte tenu de la densité des enjeux et activités constatés sur la façade maritime. Il rappelle la nécessité d'associer le conseil à l'élaboration du document stratégique de la façade maritime Manche Est-mer du Nord (DSF MEMNor).

La présentation de la démarche d'élaboration du DSF MEMNor et des modalités d'association du conseil est assurée par Madame CORNEE, de la direction interrégionale de la mer Manche Est -mer du Nord (DIRMer MEMNor).

Le ministère chargé de la mer est actuellement engagé dans la rédaction du volet stratégique de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) avec la consultation des conseils maritimes des différentes façades sur l'avant-projet prévue début 2016.

Simultanément, le ministère a demandé aux façades maritimes de lancer l'élaboration de leur document stratégique de façade. Le DSF constitue l'outil de mise en œuvre opérationnelle de la directive du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime (DCPEM).

Le DSF sera constitué de deux volets : la situation de l'existant, dont l'échéance est prévue en juin 2016, et la stratégie, dont l'échéance est envisagée fin 2017. Sa rédaction est confiée aux services de l'État et de ses établissements publics au sein de la commission administrative de la façade (CAF), et notamment son comité technique en charge de l'élaboration du DSF. Un rapport environnemental sur le projet de DSF doit être rendu pour mi 2017. La consultation du CMF et des autres instances est prévue aux étapes clés d'élaboration de la situation de l'existant et de la stratégie ainsi qu'à l'aboutissement du travail, fin 2017.

Le DSF MEMNor a vocation à décliner les orientations de la SNML au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade maritime. Il vise plus précisément à garantir la protection de l'environnement, à résorber et à prévenir les conflits d'usage ainsi qu'à structurer, dynamiser et optimiser l'exploitation du potentiel maritime français (espaces maritimes et littoraux, ports, infrastructures, entreprises, emplois et formation). Il peut définir la vocation particulière de zones déterminées et comporter des dispositions spécifiques par sous-ensemble géographique. Sa portée juridique est actuellement en cours d'examen par le Parlement via le projet de loi sur la biodiversité.

Les débats qui suivent cette présentation soulignent l'importance de la concertation souhaitée avec les façades voisines notamment avec les autorités anglaises, demandée par Monsieur GAMBIER et Monsieur LEFEVRE (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie - CRPMEM BN).

Le DIRMer répond que la coopération avec les États riverains sera à construire en liaison avec les autorités nationales dans le cadre des instances adéquates.

Monsieur GAMBIER indique que le retour d'expérience des coopérations transfrontalières conduites par les conseils régionaux, telles celles menées dans le cadre du projet CAMIS avec le Royaume-Uni, pourra contribuer à cette démarche.

Monsieur LEPIGOUCHET (fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) demande des précisions sur le contenu du DSF et sur son articulation avec l'existant.

Monsieur MONTASSINE (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais-Picardie) demande si le DSF inclura les résultats des concertations menées en régions, notamment celles relatives au développement éolien. Il rappelle la défiance de la pêche professionnelle vis-à-vis d'un futur éventuel appel d'offres dans la mesure où leur opposition au projet du Tréport reste entière.

Le DIRMer précise que le DSF aura vocation à intégrer les différents exercices et planifications existants et que les membres seront amenés à s'exprimer sur ce cadre global.

Conformément au règlement intérieur, le DIRMer propose que l'assemblée plénière crée un groupe de travail temporaire pour accompagner la constitution du DSF MEMNor, désigné « groupe de travail DSF », et qu'elle donne mandat à la commission permanente pour en acter la composition et la désignation de son président, dès sa première réunion le 7 octobre 2015.

Du fait des contraintes de calendrier, le DIRMer propose également que l'assemblée plénière donne mandat à la commission permanente pour, d'une part, organiser et conduire, jusqu'à sa prochaine assemblée plénière prévue en avril 2016, les travaux du conseil relatifs à l'élaboration du DSF et, d'autre part, exprimer les avis du conseil dans ce cadre.

Le DIRMer ouvre le vote sur ces deux projets de délibérations. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité (les délibérations signées par les deux coprésidents sont jointes au présent compte-rendu).

VI / Document stratégique de la façade maritime Manche Est-mer du Nord et projet de guide méthodique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime

Le préfet maritime introduit le point en indiquant que la ministre de l'écologie et le secrétaire d'État chargé de la mer ont donné instruction aux préfets coordonnateurs de la façade Manche Est-mer du Nord, le 3 août 2015, d'établir un projet de guide méthodique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime. Le directeur interrégional de la mer a été chargé de la coordination des travaux d'élaboration de ce guide. Ceux-ci ont été conduits au sein d'une structure restreinte du fait des délais abrégés. Le projet de guide devra en effet être adressé au ministère avant le 1^{er} octobre 2015 et recueillir l'avis du CMF MEMNor avant la tenue du comité interministériel de la mer courant octobre 2015.

Madame CORNEE (DIRMer MEMNor) expose la démarche de guide méthodique, dont la construction est en cours, et dont la finalité est d'établir une méthode d'élaboration de la planification de l'espace maritime commune à toutes les façades maritimes.

Ce projet de guide vise à faire ressortir les principales étapes du processus, décrire l'enchaînement et l'articulation des différentes étapes, définir les éléments concrets de la méthode, et énoncer les principaux points d'attention méthodologiques.

L'assemblée plénière est invitée, par une délibération préparée par le secrétariat, à donner mandat à la commission permanente pour exprimer l'avis du conseil sur ce projet de guide, lors de sa réunion d'installation du 7 octobre 2015.

Monsieur DACHICOURT (CFTC) demande si une ébauche du guide existe en l'état et peut être présentée

au conseil. Le DIRMer répond que le projet, en cours de construction, sera transmis aux membres de la commission permanente avant sa réunion le 7 octobre 2015. Il ajoute qu'il a fait le choix de construire ce guide à partir d'une « boîte à outils » regroupant les démarches pertinentes en Manche Est-mer du Nord ainsi que dans les autres façades, faisant référence à des exemples concrets, et dégageant les facteurs communs de succès ou d'échec.

Monsieur GAMBIER indique avoir conscience de ces délais contraints et demande si le projet peut néanmoins être porté à la connaissance des membres de l'assemblée plénière. Le DIRMer le confirme en demandant que les observations éventuelles des membres de l'assemblée plénière soient canalisées par la commission permanente.

Le préfet maritime ouvre le vote à main levée sur le projet de délibération donnant mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente pour exprimer l'avis du conseil sur le projet de guide méthodique. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

VII / Natura 2000 en mer au large

Le préfet maritime rappelle que ce sujet avait déjà été présenté aux différentes instances du CMF. La Commission européenne demande à la France d'élargir son réseau de sites Natura 2000 au-delà des eaux territoriales. La préfecture maritime pilote l'avancement de ce dossier avec l'appui de la direction interrégionale de la mer, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ainsi que de l'agence des aires marines protégées.

Monsieur ARSA (Division de l' « action de l'Etat en mer » de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) informe l'assemblée plénière de l'avancement de la démarche. Le muséum national d'histoire naturelle a proposé, en mars 2014, des grands secteurs qui ont été présentés aux acteurs d'avril à décembre 2014. L'analyse des résultats des concertations a été effectuée de janvier à mars 2015 et a ensuite fait l'objet d'une validation interministérielle. A réception de l'instruction ministérielle prévue à l'automne 2015, le préfet maritime disposera d'un délai de six mois pour opérer cette désignation qui devra intervenir au début de l'année 2016, après consultation des acteurs, dont le conseil maritime de façade. Les propositions de sites seront alors notifiées à l'Union européenne.

Les représentants des professionnels de la pêche, par la voix de Monsieur LEFEVRE (CRPMEM BN), manifestent une ferme opposition à cette perspective qui prend place dans une zone densément fréquentée par la pêche professionnelle. M. LEFEVRE souligne que des sites Natura 2000 équivalents s'étendent dans les eaux britanniques dans les zones adjacentes aux îles anglo-normandes et pénalisent d'ores et déjà fortement les pêcheurs de ce secteur géographique.

Madame PAPORE (UNICEM) fait état de la non prise en compte des activités d'extraction de granulats marins. Monsieur ARSA explique qu'aucun enjeu n'a pour le moment été relevé sur ce point dans le cadre de la phase de désignation de sites et précise qu'une concertation avec les acteurs compétents sur ce sujet peut être envisagée à ce stade.

Le préfet maritime conclut ce point en observant que les échanges du futur groupe de travail avec les homologues britanniques permettront de dégager des perspectives intéressantes.

Le préfet maritime ouvre le vote à main levée sur le projet de délibération donnant mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente pour exprimer l'avis du conseil sur le projet de désignation des zones, avant la prochaine assemblée plénière d'avril 2016 pour tenir les délais fixés par le ministère. Celle-ci est adoptée à l'unanimité moins une voix (1 abstention).

VIII / Conclusion du conseil

Le président de la commission permanente, Monsieur GAMBIER, souhaite que l'ensemble des documents évoqués dans le cadre de cette séance soit transmis aux membres du conseil pour observations et retours vers la commission permanente qui se réunira le 7 octobre 2015.

Le préfet maritime remercie les membres du conseil pour leur présence et leur implication dans les débats.

Il insiste sur l'importance des sujets de la façade maritime MEMNor, sous leurs angles économique, écologique et de sécurité maritime et rappelle que le fruit de ces travaux collectifs est nécessaire pour la bonne prise de décision.

Il remercie le DIRMer d'avoir coprésidé cette séance.

Le DIRMer remercie à son tour les membres du conseil pour le compte du préfet de Haute-Normandie.

La séance est levée à 16h45.

À Rouen, le

Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,

Pierre-Henry MACCIONI

À Rouen, le

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Pascal AUSSEUR

Liste des participants

Coprésidents

Le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord, représentant
Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord, représenté par Monsieur Hugues VALENTON
La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, représentée par Monsieur Hugues VALENTON (pouvoir)
Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, représenté par Monsieur Guillaume BARON
Le préfet de la région Ile-de-France, représenté par Monsieur Emmanuel MORICE
La préfète du Pas-de-Calais, représentée par Monsieur Philippe DIEUDONNE
La préfète de la Manche, représentée par Madame Claire DAGUZE
Représentant l'IFREMER : Monsieur Dominique GODEFROY
Représentant l'agence des aires marines protégées : Monsieur Christophe AULERT
Représentant le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres : Monsieur Jean-Philippe LACOSTE
La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie, représentée par Monsieur Loïc GUEZENNEC
Le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, représenté par Monsieur Jean PRYGIEL
Le directeur du grand port maritime de Dunkerque, représenté par Monsieur Yves LALAUT
Le directeur du grand port maritime de Rouen, représenté par Madame Sandrine SAMSON
Le directeur du grand port maritime du Havre, représenté par Monsieur Pascal GALICHON

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : Monsieur Wulfran DESPICHT
Représentant le conseil régional de Picardie : Monsieur Nicolas DUMONT
Représentant le conseil régional de Haute-Normandie : Monsieur Dominique GAMBIER
Représentant le conseil départemental du Nord : Madame Martine ARLABOSSE
Représentant le conseil départemental de la Somme : Madame Brigitte LHOMME
Représentant le conseil départemental de la Seine-Maritime : Madame Blandine LEFEBVRE
Représentant le conseil départemental de la Manche : Monsieur Jean LEPETIT
Représentant l'association des maires de France : Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Représentant les établissements publics de coopération intercommunale : Monsieur Patrice VERGRIETE
Représentant les établissements publics de coopération intercommunale : Monsieur Jean-François RAPIN

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais/Picardie, représenté par Monsieur Gérard MONTASSINE
Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, représenté par Monsieur Olivier BECQUET
Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie : Monsieur Daniel LEFEVRE
Le président du comité régional de la conchyliculture Normandie, mer du Nord, représenté par Monsieur Manuel SAVARY
Représentant la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale : Madame Dominique THOMAS
Représentant armateurs de France : Monsieur Pascal OLIER
Représentant l'union nationale des armateurs à la pêche en France : Monsieur Olivier BECQUET (pouvoir)
Représentant l'union nationale des producteurs de granulats : Madame Laëtitia PAPORE
Représentant des chambres de commerce et d'industrie : Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY
Représentant des chambres d'agriculture : Monsieur Rémi BAILHACHE
Représentant le syndicat des énergies renouvelables : Monsieur Christophe LEBLANC
Représentant ports normands associés : Monsieur Philippe DEISS

Représentant le syndicat mixte du port de Dieppe : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
Représentant l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne-sur-Mer : Monsieur Anthony PETILLON
Représentant la fédération nationale des industries nautiques : Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
Représentant la fédération française des ports de plaisance : Monsieur André WIDEHEM
Représentant le groupement des industries de construction et activités nautiques : Monsieur Christophe LEBLANC (pouvoir)
Représentant la fédération française des pilotes maritimes : Madame Catherine CORNU

Collège des représentants des salariés d'entreprises :

Représentant la confédération française démocratique du travail : Madame Delphine DE FRANCO
Représentant la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres : Madame Virginie LEROUX
Représentant la confédération française des travailleurs chrétiens : Monsieur Bruno DACHICOURT
Représentant la confédération française des travailleurs chrétiens : Monsieur Bruno DACHICOURT (pouvoir de Monsieur Patrick FRANCOIS)

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Représentant l'association Robin des Bois : Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS
Représentant l'association France nature environnement : Monsieur Michel MARIETTE
Représentant l'association France nature environnement : Madame Sylvie BARBIER
Représentant l'association Surfrider : Madame Sylvie BARBIER (pouvoir)
Représentant de la fédération française de voile : Monsieur Paul ADAM
Représentant la fédération chasse sous-marine passion : Monsieur Jean LEPIGOUCHET (pouvoir)
Représentant l'union nationale des associations de navigateurs : Monsieur Lucien POIROT
Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins : Madame Ingrid RICHARD et Monsieur Dominic BENBASSA (suppléant)
Représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France : Monsieur Jean LEPIGOUCHET
Représentant la fédération nationale de la chasse : Monsieur Bernard FLORIN
Représentant l'union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement : Monsieur Philippe DEFURNES
Représentant le comité national olympique et sportif français : Madame Ingrid RICHARD (pouvoir)

- - - - -

Personnes qualifiées

Représentant l'université de Caen : Monsieur Franck LEVOY
Représentant le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) : Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE
Représentant l'université du Havre : Monsieur Grégory PINON

- - - - -

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord : Mission de coordination des politiques maritimes

- - - - -

Services assistant à la séance

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Division de l'action de l'État en mer)
Préfecture de la région Haute-Normandie (Secrétariat général aux affaires régionales)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie